



Appel à communications

Dans le cadre du 86^e congrès de l'ACFAS, le laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), organise un colloque international sur le thème :

Gouvernance d'entreprise et développement durable : De la valeur actionnariale à la valeur partagée

Le 8 mai 2018, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
Chicoutimi, Canada

1. Sujet du colloque

Ce colloque entend aborder principalement les récents développements et les sujets émergents en matière de gouvernance d'entreprise, de développement durable (DD) et de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La RSE connaît depuis quelques années un fort engouement alors qu'elle était souvent ignorée et mal comprise des entreprises. Le concept de RSE est fréquemment présenté comme l'application des principes du développement durable (DD) dans les stratégies d'entreprise. L'intégration des principes du DD apparaît aujourd'hui comme une dimension essentielle de la gouvernance d'entreprise dans la mesure où l'on se propose de concilier les objectifs financiers, sociaux et environnementaux, approche connue sous le vocable « *triple bottom line* », le triple P, People, Planet, Profit (Rezaee, 2016 et 2017 ; Elkington, 1997). Dans son acceptation la plus large, la responsabilité sociale de l'entreprise renvoie non seulement à la maximisation de la valeur actionnariale, mais également à la création de valeur pour leurs parties prenantes (les bailleurs de fonds, les employés, les clients, les fournisseurs, la communauté et

l'environnement) en intégrant des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (Unruh et al. 2016 ; Rezaee, 2017 ; Kiron, 2015 ; Shrivastava et Addas, 2014).

Au-delà des simples aspects économiques et financiers et dans un souci d'élargir le concept de responsabilité sociale des entreprises, des travaux de recherche récents ont progressivement évolué vers la définition d'une durabilité multidimensionnelle de l'entreprise axée sur cinq dimensions : économique, de gouvernance, social, éthique et écologique (EGSEE) (Rezaee, 2017 ; Ng et Rezaee, 2015 ; Selmir et al. 2015). Conscients de la pertinence de cette approche multicritère, diverses organisations à but non lucratif (*Global Reporting Initiative, International Integrated Reporting Council, Canadian Business for Social Responsibility*) encouragent les entreprises à intégrer ces cinq dimensions (EGSEE) dans leurs modes de gouvernance et dans la culture d'entreprise afin de créer une valeur partagée (*shared value*). Ainsi, les réflexions actuelles offrent une alternative au modèle dominant de gouvernance en proposant une gouvernance plurielle, plus équitable envers l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce contexte, le colloque s'interrogera sur les liens entre le développement durable, la gouvernance et la création de valeur partagée. Pourquoi les entreprises devraient-elles être soucieuses de durabilité et de responsabilité ? Comment la responsabilité sociale des entreprises peut-elle induire un nouveau modèle de gouvernance axée sur les objectifs de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ? En quoi et comment l'intégration des aspects économique, social, de gouvernance, éthique et environnemental (EGSEE) favorise-t-elle une performance financière et extra-financière durable et une valeur partagée ? Quels sont les outils de vérification (*reporting*) des performances sociales et environnementales ?

2. Pertinence sociale et scientifique du sujet

De nombreux scandales financiers (Enron, WorldCom, Parmalat, Vivendi, Xerox, Nortel, etc...) ont remis en question la pertinence des mécanismes de gouvernance d'entreprise axés sur la maximisation de la seule valeur actionnariale. Révélant des pratiques et des comportements non éthiques, ces scandales ont ébranlé la confiance des investisseurs et du grand public. L'intégration de la dimension sociale et environnementale liée à l'exigence du développement durable (DD) est devenue un impératif pour les entreprises. Ces dernières sont scrutées à la loupe et subissent de fortes pressions de la part des régulateurs, des législateurs, des investisseurs et l'ensemble des

parties prenantes pour créer une performance financière et extra-financière durable (Chartered Financial Analyst Institute (CFA) 2016 ; Principes pour l'Investissement Responsable (PRI (ONU)), 2016 ; Rezaee, 2017).

En vue de garantir un système financier mondial pérenne, les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) parrainés par l'ONU, proposent d'intégrer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat. Ces principes ont reçu la signature de 1400 investisseurs, issus de 50 pays, valorisant au total 59 mille milliards de dollars d'actifs. Le rapport de tendances de l'investissement responsable canadien de 2016 révèle, d'une part, que les investissements responsables Canadiens dépassent 1,5 mille milliards de dollars, et d'autre part, que l'intégration des facteurs ESG est devenue la principale stratégie d'investissement responsable dépassant ainsi la stratégie d'engagement actionnarial (AIR, 2016). Récemment, un rapport *des Priorités 2017-2018* publié en juin 2017 par la Commission des Valeurs Mobilières de l'Ontario (CMVO) indique que les investisseurs canadiens accordent une importance croissante aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. De plus, les investisseurs canadiens souscrivent à la nécessité de divulguer les aspects ESG par les entreprises. Enfin, le même rapport mentionne que le vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Say on pay) demeure inévitablement une priorité de la CMVO afin d'améliorer les pratiques de gouvernance. Selon une étude internationale menée par Unruh et *al.* (2016), plus de 75 % d'investisseurs voient dans l'amélioration de la performance financière et extra-financière durable une bonne raison d'investir. Par ailleurs, plus de 80% d'investisseurs considèrent qu'une forte performance durable augmenterait la création de valeur à long terme pour l'entreprise. Toutefois, même si 90 % entreprises reconnaissent l'importance d'une stratégie de responsabilité sociale pour demeurer compétitives, seule une minorité de dirigeants (25%) mentionnent que leurs entreprises en ont développé une. À la lumière de ces rapports, la question de la responsabilité sociale et son lien avec la performance financière et extra-financière des entreprises appert plus que jamais d'actualité.

Dans le monde académique, cette question a fait l'objet d'une attention accrue des chercheurs de différents champs disciplinaires. Toutefois, en mobilisant plusieurs théories (la théorie d'agence, la théorie des parties prenantes, la théorie de la légitimité, la théorie du signal, la théorie

institutionnelle et la théorie de l'intendance) les résultats de ces travaux de recherche se révèlent pour le moins mitigés et peu concluants. Face à ce constat, les réflexions actuelles se proposent de construire une approche holistique intégrant les théories les plus pertinentes de la durabilité de l'entreprise en articulant les cinq volets (économique, de gouvernance, social, environnemental et éthique) de la création de valeur durable.

3. Objectifs du colloque

Face à une demande sociétale croissante de voir intégrer la RSE comme une dimension essentielle de la gouvernance d'entreprise, ce colloque vise à sensibiliser les chercheurs, les professionnels, les praticiens, les décideurs politiques et les dirigeants d'organisations publiques et privées aux enjeux en matière de gouvernance, de développement durable et de création de valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. Ce colloque permettra d'aborder les défis et les obstacles auxquels se heurtent les entreprises lors de l'intégration des volets de la RSE à la stratégie de l'entreprise. Compte tenu de l'importance du sujet, ce colloque s'inscrit dans une perspective multidisciplinaire afin de répondre aux questions liées à la gouvernance et la responsabilité sociale des entreprises. Des contributions tant théoriques qu'empiriques de chercheurs issus de différents champs disciplinaires (finance, comptabilité, droit, économie, sociologie, science politique, etc.) sont donc sollicitées.

Les communications pourraient s'inscrire dans l'un des axes suivants, dont la liste n'est pas exhaustive :

- RSE, gouvernance et valeur partagée
- RSE et entreprises familiales
- RSE et performance financière
- RSE et les outils de vérification (*reporting*) des performances sociale et environnementale
- Éthique et qualité de l'information financière
- Gouvernance et finance durable
- Gouvernance féminine, culture et performance globale
- RSE et rémunération des dirigeants

4. Présentation des propositions

Les communications au colloque pourront porter sur des réflexions théoriques, des travaux pratiques ou des études empiriques. **Dans un premier temps, nous vous invitons à soumettre votre proposition de communication dans un document d'une page au format Word, au plus tard le 15 février 2018.** Votre proposition devra contenir les informations suivantes :

- Un titre (maximum 180 caractères, espaces compris).
- Un résumé (maximum 1 500 caractères, espaces compris). Les résumés de communication sont publiés sur le site Internet de l'Acfas et y sont diffusés pendant au moins cinq ans. Ils seront conservés par la suite dans les archives de l'Acfas aux fins de consultation. Nous vous recommandons donc d'apporter un soin particulier à votre texte.
- Nom de l'auteur(e), statut professionnel et coordonnées, principal établissement ou organisme d'attache.
- Liste des auteur(e)s et co-auteur(e)s de la communication.

Ces informations seront transférées sur le site officiel du congrès de l'Acfas. Les propositions incomplètes ou ne répondant pas à ces précisions seront automatiquement rejetées.

Tous les résumés de communication seront évalués par un comité scientifique composé de professeurs, chercheurs et professionnels issus d'universités et institutions des quatre coins du monde. Les auteurs dont le comité scientifique retiendra les soumissions seront invités à soumettre un texte complet de 5 000 à 7 000 mots, en vue de la rédaction d'un ouvrage collectif. Ces textes seront révisés par le même comité.

Veillez transmettre vos propositions à l'adresse ilatrous@uqac.ca

5. Règlement de l'ACFAS

- Les résumés doivent être présentés en français, la langue officielle du congrès de l'Acfas.
- Une personne ne peut présenter qu'un résumé à titre d'auteur(e) principal(e).
- Suite à l'acceptation de la proposition de communication, au moins le premier auteur de la communication **doit avoir payé les frais d'inscription à l'Acfas.**
- Si une proposition est refusée, la décision est sans appel.
- Par respect envers les autres congressistes, les auteurs s'engagent à venir si la communication est acceptée et à prévenir les responsables du colloque de tout désistement, le plus rapidement possible.

6. Dates importantes à retenir

- 15 février 2018: Date limite de soumission des proposition et envoi au comité scientifique à l'adresse ilatrous@uqac.ca
- 23 février 2018 : Communication de la décision d'acceptation ou du refus de la proposition à l'auteur(e) principal (e);
- 8 avril 2018 : Date limite pour s'inscrire au congrès au tarif préférentiel ;

- 4 mai 2018 : Date limite pour s'inscrire en ligne au congrès de l'ACFAS;
- 8 mai 2018 : Tenue du colloque dans le cadre du congrès de l'ACFAS ;
- 15 juin 2018 : Date limite de soumission d'un texte de 5 000 à 7 000 mots pour l'ouvrage collectif.

Responsables du colloque

Imen Latrous
Professeure
Responsable du LARIGO
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'université
Chicoutimi, G7h2B1
Téléphone : 4185455011 # 4451
Courriel : ilatrous@uqac.ca

Guyline Duval
Professeure
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'université
Chicoutimi, G7h2B1
Téléphone : 4185455011 # 5235
Courriel : gduval@uqac.ca